



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : 15 février 2021
Date de la convocation : 05 février 2021
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 23 Absents : 4 Pouvoirs : 4
Date d'affichage : 17 février 2021

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	Le Maire,
Affiché le :	Signature

<p>Le quinze février deux mil vingt et un, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Lionel ROPERT, Maire</p> <p>Étaient présents : M. Lionel ROPERT, Maire, Mme Sylvie GASCHARD, M. DOMBROWSKI Henri, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Dominique QUÉRO, Mme Michelle LE DOUGET, M. Patrice CORBEL, Mme Corinne CONAN, M. Christophe PASQUIER, M. Louis CADIC, Mme Lydie CAROT, M. Christian LE TENNIER, Mme Véronique EZANIC, M. Erwan ROYER, M. Laurent NICOLAS, Mme Angélique PUTOIS, M. Philippe LE CORNEC, Mme Rachel DUQUESNEL, M. Hugo QUILLERE, Mme Sylvie MONNET, M. Michel HARNOIS, Mme Chantal LABBAY, M. Philippe JEGOUREL.</p> <p>Absente excusée : Mme Valérie LE MOIGNIC – Mme Stéphanie GUIDARD – Mme Nelly GANIVET – M. Laurent FOUCAULT</p> <p>Pouvoir : Mme Valérie LE MOIGNIC donne pouvoir à Mme Véronique EZANIC Mme Stéphanie GUIDARD donne pouvoir à M. Philippe LE CORNEC Mme Nelly GANIVET donne pouvoir à Mme Sylvie MONNET M. Laurent FOUCAULT donne pouvoir à M. Michel HARNOIS</p>

Le maire souhaite remercier les agents des services pour leur gestion de la crise météorologique de la semaine dernière. Ils étaient sur le terrain et tout s'est bien passé. Il remercie également les diverses personnes sur la commune qui ont pu aider en dépannant, en logeant des personnes qui étaient en difficulté.

Madame Sylvie MONNET : « J'ai un petit message des personnes absentes. Ce soir, 2 membres de notre équipe ne participeront pas au conseil municipal pour raisons personnelles et professionnelles au regard des conditions d'organisation de cette réunion dans la salle du conseil. Cette semaine, notre rencontre avec le maire et les adjoints nous a réconfortés par la décision de la municipalité d'acquiescer prochainement du matériel de visio-conférence et dès sa réception, d'organiser les réunions des CM dans la salle Lancelot. Merci et bon conseil ! »

Monsieur Lionel ROPERT donne lecture de l'ordre du jour et sollicite les élus concernant l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2021.

Madame Sylvie MONNET : « Est qu'on peut rajouter le courrier de la minorité ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Non ! Il était en dehors. On l'a reçu avant. On ne souhaite pas le mettre. Il ne sera pas rajouté au compte-rendu. »

Madame Sylvie MONNET : « Tu y as répondu au début du conseil pourtant ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui puisque vous l'avez demandé. On a donné la parole mais le conseil n'était pas ouvert. On a ouvert le conseil municipal ensuite. On a fait part en entrée de votre courrier et on a ouvert ensuite le conseil municipal. »

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1er, titre II, "de l'information des habitants sur les affaires locales" stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus, doivent organiser un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Motivation et opportunité de la décision

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ». Il est donc présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de Noyal-Pontivy annexée au présent rapport ;

Monsieur Lionel ROPERT : « Nous voterons les taux au prochain conseil. Comme il y a le reversement par rapport à la taxe d'habitation, on ne peut pas l'acter aujourd'hui. Nous n'avons pas connaissance des taux à réinjecter, le taux directeur. »

Voilà la photographie de l'année 2020 pour le fonctionnement, qui est tronqué un petit peu avec la crise de la Covid sur certains postes. Nous avons maîtrisé les dépenses sur toute cette année. C'est une bonne chose, il faut savoir maintenir les dépenses, puisque les recettes ne sont pas extensibles. Les aides de l'Etat descendent un petit peu mais c'est minime par rapport à ce qu'il y a pu avoir dans les années précédentes mais ça continue de descendre. On sait que les recettes n'étant pas extensibles, il faut absolument avoir la maîtrise des dépenses. C'est bien fait par les services. Ils ont toujours cela en tête. Merci à eux pour leur travail tout au long de l'année. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Concernant les travaux de voirie au lotissement de Kerlan, la maîtrise d'œuvre est-elle choisie ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Pas encore. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Concernant la voirie, il y a quand même un budget assez conséquent pour la voirie de 531 000 €. En tant qu'agriculteur, je m'aperçois qu'au niveau des taxes foncières non bâties, les agriculteurs contribuent à hauteur de 300 000 € dans le budget de la commune. Et quand on demande de rénover certains chemins d'exploitation, y a pas d'argent, y a rien ! En tant qu'agriculteur, je me pose des questions. Sur un budget de 530 000 €, on pourrait quand même consacrer une petite partie pour rénover ces chemins qui appartiennent quand même à la commune. Ce serait un juste retour pour les agriculteurs qui contribuent largement au budget de la commune. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Je note ta remarque, Philippe ! »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Parce que mettre un panneau à l'entrée de la commune pour dire « on soutient les agriculteurs, c'est bien mais il faut le montrer. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Si je peux intervenir, sans aucun esprit polémique aucun, les chemins sont entretenus régulièrement. Tu sais qu'il y en a de manière importante sur Noyal, qui est une commune étendue, grande commune rurale. Ensuite, il y a des chemins qui sont refaits et qui sont aussitôt abimés. Comme on le dit en Auvergne, il faut avoir les 2 bras de la même longueur. Il y a des endroits où les chemins ne sont pas respectés, pas forcément par les exploitants, mais ça arrive fréquemment par les entreprises. Il y a des exemples concrets où le chemin a été refait et dans les 6 mois qui ont suivi, il a été défoncé par des machines qui venaient couper du bois. Le problème des chemins agricoles, tout le monde le sait, c'est un outil indispensable pour les agriculteurs pour travailler dans de bonnes conditions. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « En parlant concret, j'ai des chemins d'exploitation chez moi qui n'ont pas été entretenus depuis 50 ans. Ils ont bien besoin d'être rénovés parce que si on les laisse comme cela, ça va s'empirer. »

Madame Sylvie MONNET : « Concernant l'abribus, ce n'est pas Pontivy Communauté qui a récupéré la compétence au niveau fourniture, main d'œuvre, pose, entretien ? »

Monsieur Michel HARNOIS : « Ils ont récupéré les abribus départementaux. Il faudrait se renseigner avec eux. Celui de l'ancienne crêperie et celui de l'avenue de La Libération. »

Madame Sylvie MONNET : « On a voté ça il y a 2 ans. »

Madame Sylvie MONNET : « Les souches, c'est les sapins ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui »

Monsieur Michel HARNOIS : « Ils seront tous abattus ? Replantés ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Ils seront replantés par des bambous non traçants. Ça a été vu avec les clubs. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Et l'escalier, c'est l'escalier qui descend au terrain C ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui, c'est celui qui descend au terrain C, qui était en rondins de bois »

Madame Sylvie MONNET : « Les projecteurs lumineux, c'est pour remplacer ceux qu'il y a actuellement ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Oui c'est pour les changer et mettre de nouveaux projecteurs leds. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Concernant le matériel de débroussaillage, vous allez acheter une nouvelle débroussailleuse. Mais le tracteur qui était devant a été vendu ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Il y a une reprise sur le tracteur de 51 000 € de mémoire. Le matériel qui le remplacera sera un tracteur qui sera en location longue durée sur 36 mois avec une option de rachat. L'objectif était d'avoir un coût complet avec une épareuse Rousseau et tracteur Claas ? Cela fera un ensemble homogène et qui fonctionnera, j'espère. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Pourquoi avoir choisi le système de location ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Parce que c'est plus intéressant financièrement pour nous. On a fait la comparaison. On a étudié l'achat, la location longue durée et c'était ce qu'il y a de plus rentable pour nous. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Ça reviendra à combien par an ? »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « En location, il faut compter aux alentours de 1 490 € mensuels de mémoire, entretien inclus, sauf pneumatiques. 20 % d'usure en 36 mois. Comme c'est de la route, 20 %, ça devrait le faire. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Pour Poulvern, ça a pris 40 000 € de plus depuis qu'on s'est vu. Les travaux de toiture ont été chiffrés depuis ? »

Monsieur Dominique QUÉRO : « C'était une estimation qui était de 38 000 €. Sachant qu'une fois qu'ils vont commencer à démonter, on ne sait pas ce qu'on va découvrir. On a préféré mettre une option un peu plus importante, pour ne pas se retrouver à dépourvu. Maintenant pour l'instant, à date, c'est 38 000 € HT. On espère que ça va se maintenir à ça mais on en saura un petit peu plus lorsqu'ils seront sur le toit. »

Monsieur Michel HARNOIS prend la parole (cf. courrier).

Monsieur Lionel ROPERT : « Le projet sera présenté au prochain conseil municipal quand on aura la finalité du projet avec le cabinet d'architecte qui a été retenu. On aura le projet, pas bouclé, mais avancé par les dernières modifications apportées par les commissions Travaux et Voirie. »

Madame Sylvie MONNET : « Le point Info va recevoir quoi exactement ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « Il va rester de la place dans ce bâtiment. D'un côté, il y aura les sanitaires qui étaient demandés. Il me semble, sauf si je me trompe, qu'en étant présent, ça avait fait débat, déjà du montant des toilettes les plus chères. Il y avait eu une prise de bec. »

Monsieur Michel HARNOIS : « On y arrive ! »

Monsieur Lionel ROPERT : « C'était nécessaire. Vu que sur le bâtiment, sur le haut, ne pouvait pas être aménagé, on a travaillé avec l'ABF. On a un accord moral. Par rapport à nos entretiens qu'on a eus, on est tombé d'accord sur ce projet-là. On a expliqué qu'on ferait un point info. Ce sera aussi un point de rassemblement qui pourra être aménagé avec des manges-debout, qui pourra être un point de départ des futures liaisons douces que nous avons dans notre projet. Ce ne sera pas qu'un point info, ce sera aussi un point d'attrait de la population pour partir sur ces chemins de liaisons douces pour faire découvrir la commune et la faire découvrir pour les personnes extérieures et aussi pour les noyalais puisqu'il y aura aussi le parc paysager qui part de ce point-là. »

Madame Sylvie MONNET : « La commission consultative n'interviendra pas du tout ce le projet ? »

Monsieur Lionel ROPERT : « On a avancé sur ce projet-là parce qu'on devait avancer avec les bâtiments de France. Nous allons mettre les services techniques sur la partie paysagère, pour qu'ils travaillent sur l'aménagement de ce parc. La commission consultative sera informée de ce projet. Aujourd'hui avec la crise du Covid, les réunions avec du public sont plus que réduites, hormis les conseils municipaux et les commissions. Il fallait avancer. On ne pouvait pas laisser ce bâtiment, cette verrue il faut dire ce qui est, en plein milieu du bourg encore 2 ans. Je pense que ça a assez duré, il faut faire avancer le projet à un moment ou un autre. »

Madame Sylvie MONNET : « Vous n'avez pas consulté la population, vous avez décidé seuls. »

Monsieur Lionel ROPERT : « La commission consultative, elle est en place. Elle a travaillé sur l'éolien. Elle sera mise en place aussi sur le Valvert. Sur ce projet-là, il fallait avancer et aussi avec l'ABF pour avoir un projet qui soit validé. S'il n'était pas validé par l'ABF, peu importe quel projet nous aurions présenté, on aurait eu à le représenter correctement. On était pris par ça. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Ce que vient de dire Lionel sur la partie maison de Bon Repos est parfaitement exact, on était bloqué par la décision de l'ABF, ce qui limite les possibilités. En revanche sur la partie paysagère derrière, comme l'a dit Lionel, on fera intervenir les services techniques et là, peut-être que la commission participative pourra être introduite dans cette affaire-là, notamment sur le choix des essences. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Sur le Valvert, les 54 000 € vont servir à quoi ? Parce que si c'est pour le boucher après. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Aujourd'hui, la mission de maîtrise d'œuvre et d'aménagement, c'est ce qu'on a en cours et qu'on est obligé de régler. On a mis 40 000 € derrière pour aménager. On a mis cette somme-là, qui est sortie du chapeau, mais c'est pour mettre des bancs, un aménagement minimum qui peut être pris cette année sur ce projet, en attendant de voir la suite qui sera donnée au dossier du Valvert. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Ça ne va pas servir à grand-chose. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « En fait sur le Valvert, il y a 10 000 € pour du mobilier (tables de pique-nique et des bancs), le reste, ça sera quelque chose qui sera fait en régie autour de l'étang et ce sera quelque chose de pérenne. On ne va pas faire 30 000 € de travaux pour que ce soit rasé quand on aura monté le projet sur le Valvert. On va essayer de faire les choses intelligemment de manière à ce que les 30 000 € qui seront engagés pour aménager, comme on l'avait dit pendant la campagne, le tour du Valvert pour qu'il soit praticable, c'est quelque chose qui restera de façon pérenne. Le projet viendra se greffer dessus ou ce qu'on aura fait, viendra se greffer sur le projet. L'objectif est de ne pas perdre les 40 000 € qui auront été investis. C'est une évidence. »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « Si vous faites le chemin et ensuite des gros travaux, je ne donne pas cher du chemin. »

Monsieur Lionel ROPERT : « En fonction du futur projet, on intégrera ça, pour que ce ne soit pas des dépenses qui tombent à l'eau, qui finissent au fond du Valvert. »

Monsieur Dominique QUÉRO : « A aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez l'habitude de passer par là, mais le Valvert est impraticable sur la partie nord. Malgré tout, il y a encore des gens qui souhaitent se promener autour de ce plan d'eau pendant toute la période de l'année et ce n'est pas forcément le cas. Cet aménagement même succinct permettra d'en profiter encore. Evidemment ce n'est pas de l'argent qu'on va balancer par la fenêtre. On fera en sorte justement de capitaliser sur ce qui sera réalisé dans le futur. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Ensuite le respect du chemin qui sera fait, fera partie du cahier des charges. La préservation du chemin fera partie du cahier des charges de l'entreprise qui fera les travaux sur le Valvert, si travaux il y a. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Merci Sylvie et Gwénaëlle pour ce travail préparatoire, le réalisé 2020 et la prévision 2021, sur lesquels nous allons nous baser, nous avons commencé à travailler. La crise du Covid est là, les équipes sont au travail pour faire avancer ce budget et les prévisions pour 2021 malgré une année 2020 morose. Continuons d'avancer ! Si nous nous arrêtons, on ne pourra pas repartir. On regarde en filigrane tout ce qui se passe mais il faut quand même avancer et 2021 sera une année où la mise en place des projets se fera comme il a été vu au mois de mars de l'année dernière. Merci Sylvie et merci Gwénaëlle pour ce point-là. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la commune de Noyal-Pontivy pour l'exercice 2021

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Signature de la convention de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics avec Pontivy Communauté

Le schéma de mutualisation des services de Pontivy Communauté adopté le 15 décembre 2015, décline un certain nombre d'actions selon plusieurs axes de travail. Celles figurant au titre de l'axe I concernent la recherche de l'efficacité administrative entre les différents niveaux de collectivités du territoire, notamment par le biais de la fonction ressource. Celle-ci occupe en effet une place importante au sein des collectivités et a pour objectif de garantir, de faciliter et de sécuriser le bon fonctionnement des collectivités territoriales. L'amélioration de l'efficacité de l'action en matière de marchés publics peut se considérer sur deux plans :

- La mise en place d'un service mutualisé « marchés publics »
- Le développement des achats groupés et l'amélioration de la fonction achat.

Le premier volet concerne la création d'un service commun « marchés publics » sous deux formes :

- La création d'un service commun entre la ville-centre, son CCAS et Pontivy Communauté, service opérationnel depuis 2018
- La mise en œuvre d'une plate-forme de services aux autres communes souhaitant bénéficier d'une ingénierie en la matière, sous la forme de prestations de services au bénéfice des communes intéressées selon les besoins qu'elles peuvent exprimer ponctuellement.

La présente délibération porte sur cette plate-forme de services. En effet, par délibération en date du 1^{er} décembre 2020, Pontivy Communauté a validé la mise en place d'une plate-forme de service juridique dans le domaine des marchés publics.

Le service proposé est formalisé par une convention de prestations de services jointe à la présente délibération et accompagnée d'un schéma récapitulatif du catalogue de services.

Le coût de la prestation a été défini de la manière suivante :

- Module 1 : Accès à la bibliothèque des modèles : gratuit
- Module 2 : Pack de 10 questions juridiques sur les marchés publics : 150 € TTC. Une fois le pack consommé, la commune basculera automatiquement sur un nouveau pack de 10 questions, sauf si elle demande par courrier simple à basculer sur le choix 3.
- Module 3 : question juridique sur les marchés publics à l'unité : 20 € TTC

La commune souhaitant bénéficier du service doit choisir la formule souhaitée : module 1 seul, module 1 + module 2 ou module 1 + module 3.

Monsieur Lionel ROPERT : « Nous en avons parlé avec Gwénaëlle et cela ne nous apporterait pas plus au fonctionnement que nous avons aujourd'hui. »

Madame Sylvie MONNET : « Gwénaëlle, tu as déjà un service juridique. Par contre je ne me souviens pas s'il était gratuit. »

Madame Gwénaëlle RAYMOND : « Oui nous disposons d'un service juridique qui balaie tous les domaines, que là, c'est uniquement les marchés publics. »

Madame Sylvie MONNET : « Je me demandais aussi si la maison du droit et de la justice pouvait vous aider. »

Madame Gwénaëlle RAYMOND : « Non »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-56 et L5214-16-1 ;

Vu l'article L2511-6 du code de la commande publique ;

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que la commune de NOYAL-PONTIVY ne dispose pas d'ingénierie propre aux marchés publics,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Bénéficiaire de la prestation de service juridique proposée par Pontivy Communauté**
- **Choisir la formule suivante : 1 (Accès à la bibliothèque des modèles) - Gratuit**
- **Autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, pour la réalisation de prestations de service de conseil juridique dans le domaine des marchés publics entre Pontivy Communauté et ses communes-membres, dans les conditions présentées ci-dessus.**

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Je voudrais juste remercier Stéphane EVEN, pour la grande gentillesse avec laquelle il a accepté l'implantation d'un abribus sur une de ses parcelles au profit du ramassage scolaire pour le quartier de Kergoff. Merci à lui ! Au-delà qu'ils nous nourrissent, les agriculteurs sont essentiels pour préserver la vie dans les communes rurales. »

Prochain conseil municipal le lundi 22 mars 2021 à 18h30 (Vote des budgets 2021)

Le prochain conseil municipal sera fait comme toujours, dans les conditions sanitaires dans lesquelles nous avons le droit d'exercer.

.....
A 19h40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée